

Votre cadre de vie

Prévention et secours

Dans un monde en constante évolution, il est essentiel de se protéger et d'adopter des comportements responsables pour garantir notre bien-être et celui de notre entourage. Dans cette page, vous trouverez des conseils pratiques, des ressources utiles et des informations sur la actions mises en place par la commune.



Afin de renforcer les moyens de prévention et de sécurité aux entrées de ville, dans les espaces et les équipements publics de la ville, 22 caméras ont été installées. Un dispositif lancé en plusieurs phases sur 3 années. Les dernières caméras ont été installées en 2023.

En plus de prévenir les actes de délinquance, de vols ou d'agressions et de veiller à la sécurité des personnes et des biens des habitants de la commune, la vidéoprotection participe à une meilleure action des forces de l'ordre. La visualisation des images aide à l'éluclidation des faits et permet d'identifier plus facilement les



Prévention et secours

auteurs d'infractions.

Toutes les images sont captées en continues, 24h sur 24h. Les enregistrements sont transférés et centralisés directement vers le local de gestion sécurisé. Les images peuvent être consultées en temps réel.

L'accès au poste de gestion et la visualisation des données sont très encadrés⁽¹⁾⁽²⁾.

Seules les personnes habilitées, le maire et l'agent chargé de l'exploitation en lien avec la Gendarmerie de Beaufort-en-Anjou, sont autorisés à consulter les bandes. L'accès aux enregistrements est sécurisé par des mots de passe personnels.

Les images enregistrées sont automatiquement effacées au-delà de 30 jours.

Un historique d'exploitation consigne automatiquement toutes les opérations de stockage, consultation, effacement d'enregistrement et copie d'image.

Ce projet a été réalisé en concertation avec le groupement de Gendarmerie départementale de Maine-et-Loire. Il a été subventionné à 50% par la Région des Pays de la Loire et à 25% par l'État via la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).



⁽¹⁾ Arrêté du 30 août 2007 qui porte sur la définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection.

⁽²⁾ Loi N°95-73 du 21 janvier 1995 et son décret d'application du 17 octobre 1996.



Les défibrillateurs installés dans notre ville sont une ressource précieuse. En sachant où les trouver et comment les utiliser, chaque citoyen peut contribuer à sauver des vies.

La commune de Beaufort-en-Anjou a fait le choix, depuis de nombreuses années déjà, d'installer ces dispositifs afin de garantir au maximum la sécurité de ses citoyens. 9 défibrillateurs sont installés à proximité de lieux stratégiques tels que les complexes sportifs ou les établissements accueillant du public. Certains sont uniquement accessibles depuis l'intérieur des bâtiments, tandis que d'autres peuvent être atteints depuis l'extérieur.

Emplacement des défibrillateurs sur la commune :



Accessible à tout moment.

- Mairie de Beaufort-en-Vallée, à proximité du portail et des panneaux d'informations.
- Mairie de Gée, près de la porte d'entrée.
- Stage Roger Serreau, près de la tribune.
- Gymnases de la Tannerie et de la Vallée, à proximité de la porte d'entrée.

Accessible lorsque le bâtiment est ouvert.

- ✗** - Complexe aquatique Pharéo.
- Médiathèque municipale.
- Salle des fêtes des Plantagenêts.
- Salle omnisports des Esquiseaux.

Une anomalie, signalez-la en mairie.

Les services techniques de la commune réalisent l'installation et le contrôle régulier des défibrillateurs. Si vous constatez une anomalie, n'hésitez pas à la signaler au 02 41 79 74 60.

Comment les utiliser ?

L'utilisation d'un défibrillateur est simple et ne nécessite aucune formation préalable. En cas d'urgence, voici les étapes à suivre :

- 1-appelez les services d'urgence (15 ou 112).
- 2- Ouvrez le DAE et suivez les instructions vocales.
- 3- Placez les électrodes sur la poitrine de la victime comme indiqué.
- 4- Laissez l'appareil analyser le rythme cardiaque et suivez les instructions pour administrer un choc si nécessaire.